

Republique Rwandaise

Ministère de la Coopération  
Internationale

1dc

4p

Correspondance

23/3/1973



MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION  
INTERNATIONALE

Kigali, le 23 mars 1973

N° 980/C319.2.02/R.E/KC.

Réf. N° :

Annexe :

Objet :

Monsieur le Secrétaire d'Etat  
à la Jeunesse et aux Sports

KIGALI

Q 09  
Entrée : 28.3.73  
Assemblé :  
Q 16.4.73

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir  
ci-joint, pour compétence, copie de la lettre n° 367/AM  
du 27 février 1973, ainsi que copie de son annexe m'en-  
voyées par le Secrétaire Général de l'Agence de Coopéra-  
tion Culturelle et Technique au sujet du programme  
d'échanges de jeunes pour l'année 1973.

Le Ministre de la Coopération  
Internationale

Aug. MUNYANEZA.-

Copie pour information à:

-Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise KIGALI

-Monsieur le Ministre de  
l'Education Nationale KIGALI

Paris, le 27 février 1973

N° 367/AM

Monsieur le Ministre,

Les années 1971 et 1972 ont été pour l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, une étape expérimentale en matière d'échanges de jeunes.

En effet, 160 jeunes en 1971 et 200 jeunes en 1972, originaires de 17 pays, ont pu participer à des voyages sur thème en Afrique, au Canada et en Europe. Les résultats obtenus - largement positifs notamment sous l'angle de la connaissance mutuelle - les impressions des stagiaires à leur retour, les rapports élaborés par les services compétents des pays d'accueil, ont permis de définir pour 1973 une politique originale d'échanges qui, en tout état de cause, reste profondément attachée à la doctrine définie par la Conférence Générale de l'Agence et selon laquelle le recrutement des participants doit s'effectuer principalement dans les catégories socio-professionnelles les moins favorisées par l'échange international.

Parmi les diverses formules d'échanges possibles, l'Agence a retenu pour 1973 le voyage d'étude sur thème, de groupe multinationaux, homogènes quant aux motivations socio-professionnelles et aux tranches d'âge.

Sous l'angle géographique, les voyages d'étude se répartiront en deux catégories :

1°) l'échange régional : il s'agit ici de multiplier les contacts et les rencontres entre jeunes responsables des pays de langue française géographiquement situés dans la même zone. Quatre zones ont été retenues :

- "L'Amérique" regroupe : le Canada - Haïti - la Guadeloupe - la Martinique.
- "L'Europe-Méditerranée" regroupe : la Belgique - le Luxembourg - Monaco - la France - la Tunisie - le Liban.
- "L'Afrique Centrale et Occidentale" regroupe : le Sénégal - la Côte d'Ivoire - le Mali - le Niger - le Togo - le Dahomey - le Tchad - le Cameroun - le Gabon - la Haute-Volta - le Burundi - le Rwanda.
- "L'Océan Indien" regroupe : Madagascar - l'Ile Maurice - l'Ile de la Réunion - l'Arch. des Comores.

Ce type d'échange a été vivement recommandé par les récentes conférences de Dakar et de Paris des Ministres de la Jeunesse.

Son Excellence  
Monsieur le Ministre  
des Affaires Etrangères

KIGALI  
(Rwanda)

...

2°) l'échange international : il s'agit ici d'un brassage, au sein de chaque groupe, de jeunes appartenant à des pays industrialisés et des pays en voie de développement. Quatre pays d'accueil ont été retenus cette année :

- la Belgique
- le Canada
- la Côte d'Ivoire
- la France

Comme il l'a fait en 1971 et 1972, je souhaiterais vivement que le Rwanda collabore au programme d'échanges 1973 et que sa représentation soit assurée, conformément à la fiche technique ci-jointe.

Un supplément au prochain Bulletin de liaison de l'Agence et intitulé "Spécial Echanges de Jeunes" ainsi que les formulaires d'inscription vous parviendront sous peu. Cependant, en raison des délais, et dans l'intérêt d'une meilleure préparation des candidats, je vous serais reconnaissant de bien vouloir d'ores et déjà faire lancer par vos services compétents, la campagne de recrutement.

En vous remerciant à l'avance pour votre précieux concours et pour la bienveillante attention que vous voudrez bien porter à cette opération de l'Agence, veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire Général

(sé)

Jean-Marc LEGER

RWANDA

PROGRAMME Echanges de jeunes 1973

Contingent des jeunes Rwandais : 4 pers.

Comme en 1972, la sélection définitive des 4 participants Rwandais devra être opérée par l'Agence en regard des programmes de séjour qui auront été élaborés par le pays d'accueil. Aussi, le Rwanda voudra bien adresser au Secrétariat Général de l'Agence, conformément au tableau ci-dessous, les 8 meilleurs dossiers.

Conditions de participation :

- être âgé de 22 à 35 ans
- appartenir aux catégories socio-professionnelles déterminées par l'Agence
- verser une contribution forfaitaire de 500 FF

Répartition des jeunes Rwandais par voyage

PAYS D'ACCUEIL	THEME DU VOYAGE	PROFIL DES BENEFICIAIRES	NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES A DE JEUNES RWANDAIS	DATES DE SEJOUR	DATE LIMITE D'ENVOI DES CANDIDATURES A L'AGENCE
COTE D'IVOIRE	:"jeunesse et Education populaire"	:" Responsables et anima- teurs de mouvements de jeunesse	2	1er au 30 juillet	20 avril (4 dossiers)
	:"Arts et tradi- tions populaires"	:" Animateurs théâtre, musi- que, folklore	2	15 sept-15 oct.	30 MAI (4 dossiers)

NB - En raison du processus de préparation institué cette année, nous attirons l'attention des responsables chargés du recrutement sur la nécessité absolue de respecter les dates limites d'envoi des dossiers de candidatures à l'Agence.